

Chirurgiens-dentistes



© 2015 Les Echos Publishing

Parce que les pathologies bucco-dentaires observées chez les personnes en situation de handicap sont essentiellement liées à un déficit d'hygiène et d'accès aux soins, la profession a choisi de se mobiliser pour améliorer cette situation en signant une charte initiée par l'Union française pour la santé bucco-dentaire (UFSBD).

Cette charte vise 7 grands axes d'amélioration. Par exemple, elle veut impliquer tous les acteurs (professionnels médicaux, de santé, intervenants du monde du handicap, familles, aidants familiaux, personnes en situation de handicap elles-mêmes) pour la mise en place d'un parcours santé individualisé.

Autre exemple : les professionnels médicaux et de santé doivent être mieux formés à la prise en charge et au suivi de la santé bucco-dentaire des personnes handicapées.

Enfin, il est indispensable de faire de la prévention en amont pour limiter les besoins de soins en aval. Mais il restera bien sûr aussi à favoriser l'accessibilité aux soins ambulatoires, tant en termes d'aménagement des locaux que d'organisation et d'offre de soins.

Pour consulter la charte : [cliquez ici](#)

© 2015 Les Echos Publishing